

**Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
de Pl'Ain d'Energie, exercice 2022.**

Date : le vendredi 31 mars 2023 à 19h00.

Lieu : Cinéfestival d'Ambérieu-en-Bugey, 3 Avenue de Verdun, 01 500 Ambérieu-en-Bugey

Présents : 37 sociétaires

Représentés par pouvoirs : 25 sociétaires + 5 mineurs (vote indicatif)

Il a été établi une feuille d'émargement, sur laquelle les sociétaires présents ou ayant donné pouvoir, ont été identifiés comme tels. Avant l'ouverture de l'assemblée générale, des sociétaires ont tiré au sort l'attribution des pouvoirs donnés en blanc, qu'ils ont remis à la table d'émargement.

ORDRE DU JOUR :

- **Présentation du rapport moral et du rapport d'activité de Pl'Ain d'Energie**
- **Présentation des orientations générales de Pl'Ain d'Energie pour 2023**
- **Présentation des comptes de Pl'Ain d'Energie et constat de variation du capital de la société**
- **Vote des résolutions et renouvellement des membres du Conseil coopératif :**
 - ✓ **Première résolution** : Approbation des comptes et quitus de gérance :
 - ✓ **Seconde résolution** : Affectation du résultat et des réserves
 - ✓ **Troisième résolution** : Élection des candidats au conseil coopératif, à bulletins secrets
- **Informations et questions diverses.**

Le quorum est validé par Jean-Marc LECULIER et Aurélien MARY : avec 62 participants (+ 5 mineurs représentés), le quorum de 28 votants est atteint (25% des sociétaires, car les modifications de quorum ont été entérinées par l'Assemblée Générale Extraordinaire dans les nouveaux statuts).

Aurélien MARY indique que l'assemblée peut régulièrement se dérouler.

Formation du bureau de l'assemblée : maintien de la secrétaire de séance (Laurence PILLOT) et des deux scrutateurs (Jean-Marc LECULIER et ARNAUD BRUN).

1) Présentation des rapports moral et d'activité de Pl'Ain d'Energie par le président Aurélien MARY :

Aurélien MARY évoque l'importance des actions menées en 2022 et l'intensité du travail à accomplir.

Ont été installées en 2022, deux toitures de 100 kWc et une toiture de 36 kWc.

En cours également, un projet de toiture qui sera installée sur le bâtiment de la MARPA à Serrières-de-Briord (une résidence pour personnes âgées), pour une puissance de 215 kWc.

Des photos des installations terminées et des travaux sont projetées sur l'écran.

Aurélien MARY informe que les centrales réalisées sont en mise en route complète depuis février 2023.

Il évoque beaucoup de travail pour une équipe de bénévoles motivés.

Il met en avant le soutien de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA), de la Région AURA, des maires des communes partenaires (Douvres, Ambérieu-en-Bugey, Chatillon-la-Palud, Saint-Denis-en-Bugey ...), de l'ALEC01 pour la partie technique.

Les Centrales Villageoises ont fourni à Pl'Ain d'Energie tous les outils, ainsi que TECSOL (pour la partie technique) ; le bureau Alpes Contrôle est un organisme qui vérifie la conformité de nos installations, jusqu'à la visite d'un consuel sur chaque installation photovoltaïque.

Les professionnels locaux partenaires sont également cités : la Caisse d'Epargne pour son financement, la société Alaska en tant que fournisseur, Gazelec et Planète Plus comme entreprises ayant réalisé les installations sur les 4 toitures terminées.

Aurélien MARY annonce qu'il est maintenant employé chez Planète Plus, ce qui ne permettra pas de continuer le partenariat avec cette entreprise, pour éviter un conflit d'intérêt.

Il conclut en rappelant que ce qui a permis de réaliser toutes ces réalisations, c'est l'épargne des citoyens sociétaires ; ils en sont remerciés.

Aurélien MARY évoque les aléas rencontrés en 2022 :

- 4 panneaux photovoltaïques cassés à Serrières-de-Briord (vandalisme)
- une fuite d'eau à Serrières-de-Briord
- quelques questions de sécurité se sont posées
- quelques problèmes techniques sont apparus et ont été résolus
- des hausses de prix ont imposé une renégociation pour l'achat de panneaux

Il énonce ensuite les succès de l'année 2022 :

- l'installation de Saint-Denis-en-Bugey a été inaugurée ;
- l'installation a été auditée par RGE, qui a trouvé l'installation remarquable (la mention RGE « Reconnu Garant de l'Environnement » est une reconnaissance accordée par les pouvoirs publics et l'ADEME à des professionnels du secteur du bâtiment et des énergies renouvelables engagés dans une démarche de qualité) ;
- des écrans à l'entrée du Centre Technique Municipal d'Ambérieu et à la mairie de St-Denis, ont été installés afin de montrer la production en temps réel ; ces informations seront reportées sur une plateforme (visible à la prochaine Assemblée Générale) ;
- 180 élèves ont été sensibilisés à l'énergie solaire ;
- la communication a été poursuivie (presse ... etc) ;
- le partenariat avec Solarcoop (vente de kits) ;
- la fiche "les 100 écogestes" est visible sur le site de Pl'Ain d'Énergie ; Aurélien MARY encourage chacun à les regarder pour minimiser les factures d'électricité (rubrique "faites des économies").

Il conclut en énonçant que sur les toitures déjà réalisées, la consommation de 211 personnes sera produite par seulement 123 sociétaires.

2) Présentation des orientations générales de la Société coopérative pour 2023 par Aurélien MARY :

Sur le bâtiment de la MARPA (à Serrières-de-Briord), l'installation sera terminée sans doute en septembre ; il manque encore 11 000 € pour financer cette installation.

Aurélien MARY annonce le début d'une 2ème tranche d'installations ; la prochaine AG pourra évoquer les installations de la tranche 2, et leur financement.

6 à 8 installations sont prévues, dont 2 à 3 en auto-consommation collective (exemple de Cleyzieu : une vingtaine de foyers de Cleyzieu pourraient bénéficier de la future installation sur une fruitière, dans laquelle est stockée du matériel).

Aurélien MARY fait un appel à candidatures pour les dossiers techniques, la comptabilité ...

Pl'Ain d'Énergie et l'ACERPA ont des projets pour développer un nouveau collectif pour travailler sur la chaleur EnR.

Il propose également aux sociétaires de participer à des ateliers déjà réalisés par les membres du Conseil Coopératif (ateliers "2 tonnes" et "fresque du climat").

Il encourage les citoyens à venir rejoindre le Conseil Coopératif.

3) Présentation des comptes de la SCIC-SAS et constat de variation du capital de la société, par le trésorier Philippe ZANNI :

La production en 2022 est essentiellement celle de l'installation de Douvres ; elle s'est chiffrée à 1862 €. Une bonne nouvelle est à signaler, c'est la hausse du tarif d'achat d'électricité par EDF (avec l'inflation, le tarif est passé d'environ 0,09 € à environ 0,13 € le kWh). Ce nouveau tarif d'achat viendra compenser la baisse de subventions et la hausse du coût des matériaux des installations.

Philippe ZANNI expose les dépenses à venir (voir détails dans les comptes annuels de Pl'Ain d'Énergie 2022).

Présentation du nombre de sociétaires, par catégories : fin 2022, Pl'Ain d'Énergie comptait 121 sociétaires dont 114 citoyens, 2 personnes morales ou entreprises, 5 associations et sociétés, pour un capital social porté à 157 000 € en décembre 2022.

Philippe ZANNI constate la variation du capital de la société.

4) Vote des résolutions et renouvellement des membres du Conseil coopératif :

"Seront soumis au vote de l'Assemblée Générale : l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022, tels qu'ils lui auront été présentés, ainsi que le quitus au conseil coopératif pour sa gestion".

- **Première résolution** : Approbation des comptes et quitus de gérance :

Il est procédé au vote à main levée ; les résultats du vote sont les suivants :

POUR : 62 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTIONS : 0 voix

- **Seconde résolution** : Affectation du résultat et des réserves.

Le conseil coopératif propose au vote l'affectation du résultat (297 €) en réserve.

En ce qui concerne les dividendes, nous sommes toujours dans les trois années statutaires pendant lesquelles il n'est pas possible de distribuer des dividendes.

Il est procédé au vote à main levée ; les résultats du vote sont les suivants :

POUR : 62 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTIONS : 0 voix

Annonce des démissionnaires du conseil coopératif : Loïc RODET et Jean-Michel GRASTILLEUR, qui sont remerciés par Aurélien MARY.

Présentation des candidats au conseil coopératif : Marie-Céline RAY et Mickaël LEQUIN.

Aurélien MARY fait un appel à candidatures pour nous rejoindre prochainement au Conseil coopératif (car le nombre de membres est étendu à 15 grâce aux nouveaux statuts modifiés par la récente Assemblée Générale Extraordinaire).

- **Troisième résolution** : Élection des candidats au conseil coopératif.

Le vote est à bulletins secrets.

Il est procédé au dépouillement des bulletins pendant les questions diverses.

POUR : 62 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTIONS : 0 voix

Après transmission des résultats, Aurélien MARY annonce les noms des sociétaires élus au conseil : Marie-Céline RAY et Mickaël LEQUIN sont élus à l'unanimité membres du Conseil coopératif.

5) Informations et questions diverses :

- Question de Philippe ZANNI : « Comme Planète Plus ne pourra pas installer la toiture sur la MARPA (en raison du conflit d'intérêt car Aurélien MARY travaille maintenant chez Planète Plus), quelle entreprise va procéder à la prochaine installation sur la toiture de la MARPA ? »

Aurélien MARY répond que Pl'Ain d'Energie va faire refaire des devis, chez 4 installateurs sans doute, en maintenant les mêmes critères de sélection que précédemment.

- Autre question de Philippe ZANNI : « Si le Conseil coopératif de Pl'Ain d'Energie maintenait Planète + comme installateur, pour quelle raison est-ce que ce serait un conflit d'intérêt ? »

Aurélien MARY répond qu'en tant que président de Pl'Ain d'Energie il a accès au budget, et que chez Planète Plus il a désormais accès aux prix ; cette double casquette fausserait donc les futures négociations. Il ajoute qu'il s'agit aussi d'une question de responsabilité morale, et qu'il ne peut pas être à la fois client et fournisseur.

- Autre question d'un sociétaire sur la discordance entre les chiffres de la puissance installée, ceux de la production réalisée et du produit de la vente.

Aurélien MARY répond qu'il s'agit à la fois :

- d'une question d'orientation des installations par rapport aux points cardinaux ;

- de la différence de prix d'achat du kWh, qui n'est pas le même en fonction des surfaces installées (contrats différents).

- Question d'un sociétaire sur la durée pendant laquelle les installations sont censées fonctionner.

La réponse est de 40 ans ; Pl'Ain d'Energie les exploite pendant une durée de 30 ans (bail de 30 ans) ; ensuite Pl'Ain d'Energie cèdera les installations aux communes, qui pourront continuer à les exploiter (le rendement sera encore de 80%).

- Dernière question d'un autre sociétaire : « Est-ce que l'assurance prend en charge les dégradations liées aux jets de pierre ? ».

Aurélien MARY répond positivement, puisque l'assurance de Pl'Ain d'Energie couvre jusqu'à 15 millions d'euros de dégâts (contrat national de la MAIF).

Après épuisement des sujets et des questions, la fin de l'assemblée générale de Pl'Ain d'Énergie est déclarée à 19h45.

Lancement du film « We the power » (de David Garrett Byars), grâce à l'association Energie Partagée.

Le Président, Aurélien MARY